Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_156-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 43
Votants : 42
Présents : 35
Absents représentés : 7

Date de la convocation : 11 juin 2026
Date d'affichage : 11 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Couesnon Marches de Bretagne, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville – Salle Jeanne Françoise Hutin « 1 Place du Général de Gaulle » Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les membres titulaires (par ordre alphabétique) :
M. Dominique Battais, M. Loic Battais, Mme Blanc, Mme Boulière, M. Bourdin, Mme Cellier-Chenoir, Mme Clossais, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Dubreil-Jardin, Mme Duchêne, Mme Elshout, M. Gaigne, Mme Garnier, M. Hameau, M. Hervé, M. Houdus, M. Janvier, M. Le Gonidec, Mme Lemercier, Mme Lemoine, Mme Lohier, M. Mallet, Mme Meignan, Mme Montembault, M. Nguyen-Quan, M. Oger, Mme Joëlle Prioul, M. Dominique Prioul, M. Rapinel, M. Regnault, M. Retore, M. Sourdin, Mme Tazartez, M. Vallée, M. Vaslet.

Était absente excusée et représentée : Mme Bondiguel représentée par M. Hervé, M. Droniou représenté par Mme Garnier, M. Dusautoy est représenté par M. Regnault, Mme Guignon représentée par M. Le Gonidec, Mme Machard représentée par M. Houdus, Mme Roussel représentée par M. Hameau, Mme Veillard représentée par Mme Tazartez

Absent excusé : M. Hubert

Monsieur Olivier GAIGNE est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_156_020_7.1 : Validation de nouveaux tarifs concernant la mise à disposition des minibus et du Chapiteau

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques rappelle :

- La délibération n° 2017/62 du 22 février 2017 fixant les conditions de mise à disposition de matériel (minibus et chapiteaux) avec ou sans participation financière ;

- La délibération n°218/73 du 27 de mars 2018 portant revalorisation de 20% des tarifs chapiteaux ;

- Les délibérations n°2022/251 et 2022/252 d'octobre 2022 portant rachat du minibus publicitaire et modification des tarifs de mise à disposition des minibus et chapiteaux ;

Les tarifs actuels (fixés en octobre 2022) ne couvrent plus les coûts réels de montage/démontage (main d'œuvre et matériel), qui ont fortement augmenté depuis 2019 (le coût du matériel de levage est notamment passé de 53,05 € à 174,39 € par opération).

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_156-DE

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques, propose une nouvelle grille tarifaire intégrant :

- Une révision du tarif forfaitaire selon la superficie ;
- Une participation assurance actualisée ;
- Un forfait optionnel "plots + platines" de 580,00 € correspondant au coût réel d'implantation avec ce dispositif.

Nouveaux tarifs proposés – Week-end (4 jours) :

Superficie	Tarif	Assurance	Total sans plots	Forfait plots	Total avec plots
50 m²	270,00 €	75,00 €	345,00 €	580,00 €	925,00 €
100 m²	320,00 €	150,00 €	470,00 €	580,00 €	1 050,00 €
150 m²	375,00 €	225,00 €	600,00 €	580,00 €	1 180,00 €
200 m²	425,00 €	300,00 €	725,00 €	580,00 €	1 305,00 €
250 m²	450,00 €	375,00 €	825,00 €	580,00 €	1 405,00 €

Nouveaux tarifs proposés – Au-delà du week-end / à la journée :

Superficie	Tarif forfaitaire	Assurance	Total facturé
50 m²	35,00 €	75,00 €	110,00 €
100 m²	50,00 €	150,00 €	200,00 €
150 m²	65,00 €	225,00 €	290,00 €
200 m²	80,00 €	300,00 €	380,00 €
250 m²	90,00 €	375,00 €	465,00 €

Avec ces nouveaux tarifs, le service CHAPITEAU dégagerait sur 4 ans un résultat excédentaire de 23 505,08 €, permettant de financer l'entretien, les réparations et le nettoyage des bâches.

La fourniture du carburant des minibus reste à la charge de l'emprunteur.

L'ensemble de ces tarifs s'appliquent aux services des communes et associations du territoire.

Considérant que le service CHAPITEAU, malgré les revalorisations successives, présente sur la même période un déficit cumulé de 25 814,92 € (recettes : 25 055,00 € pour des dépenses de 50 869,92 €) ;

Considérant la nécessité de rétablir l'équilibre financier de ces services tout en maintenant une offre de mise à disposition accessible aux communes, associations et services communautaires du territoire ;

Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques propose :

- **De valider la nouvelle grille tarifaire de mise à disposition des chapiteaux telle que présentée ci-dessus, applicable à compter du 1er janvier 2027 ;**
- **De charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et de signer tout document afférent.**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260618-2026_156-DE

Vu l'exposé de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 1 voix contre, 11 absentions, 30 voix pour, valide la proposition de Monsieur Guy LE GONIDEC, Vice-président en charge des services techniques, telle que présentée ci-dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
OLIVIER GAIGNE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
PASCAL HERVE